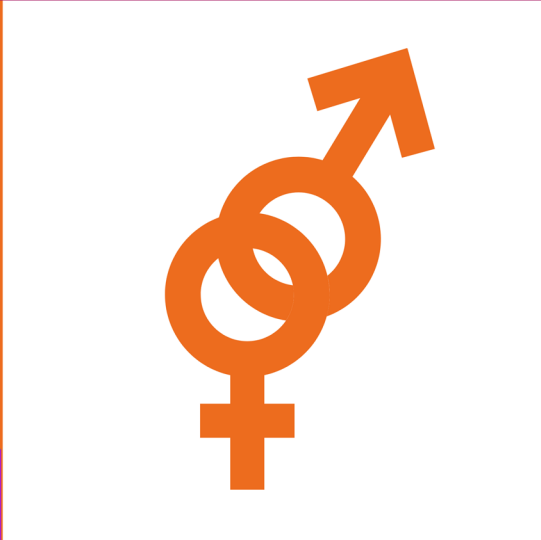


CATALOGUE 2024



FORMATIONS

Vers l'égalité femme-homme



UNION
DES FEMMES
DE MARTINIQUE

Lyannaj pou fanm doubout !

SENSIBILISATION

FORMATION

CONSEIL

Le pôle Formation-Prévention, un outil au service d'un changement sociétal vers l'égalité femme-homme



NOS OBJECTIFS

Contribuer à un changement effectif et durable dans les différents domaines (vie privée, espace public domaine professionnel, politiques publiques locales, milieu scolaire, média et réseaux sociaux) :

- l'égalité femmes-hommes ;
- la prévention et la lutte contre le sexisme et les discriminations ;
- la lutte contre les violences envers les femmes dans toutes leurs formes.

Rendre chacun·e acteur·trice de l'évolution sociétale visée.



CONTACTS

Standard

Tél. :

0596 71 26 26 (tapez 4 ou 5)

Adr. :

17 rue Lamartine

97200 Fort-de-France

E-mail :

formations.ufm@uniondesfemmes-mq.fr



NOS RÉFÉRENTES PÉDAGOGIQUES ET FORMATRICES

- Cindy Lagier

Certifiée formatrice pour adultes par le GRETA, formatrice pour adultes, chargée de prévention, Diplômée du DIU Études sur le genre Université Rennes II, formée à l'approche positive de l'éducation à la vie affective et sexuelle, formée à l'éducation à la promotion de la santé.

E-mail :

c.lagier@uniondesfemmes-mq.fr

L.D. : 0596 71 19 63

- Hélène Zébo

Certifiée formatrice pour adultes par le GRETA, formatrice pour adultes, chargée de prévention, Diplômée du DIU Études sur le genre Université Rennes II, formée à l'approche positive de l'éducation à la vie affective et sexuelle, formée à l'éducation à la promotion de la santé.

E-mail :

h.zebo@uniondesfemmes-mq.fr

L.D. : 0596 71 19 61



CERTIFICATION ET AGRÉMENT

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

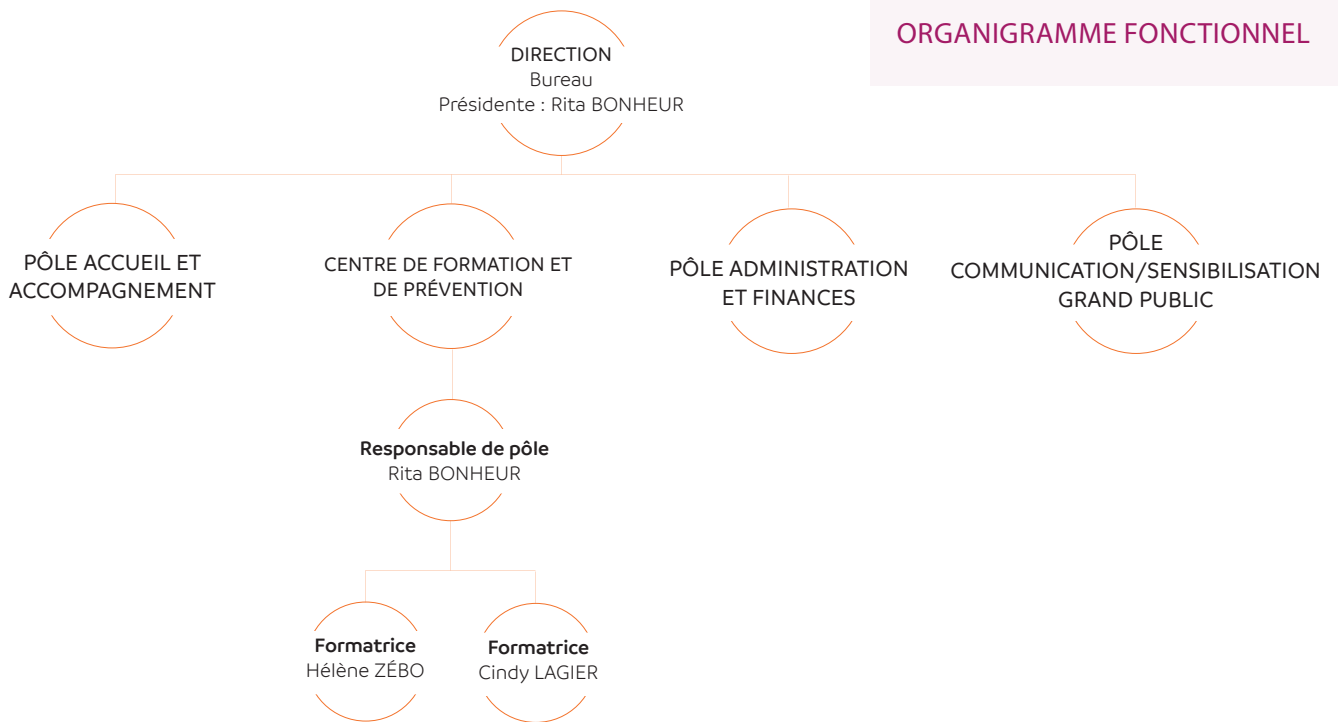
Agrément 2019-2024 de l'Académie de la Martinique pour l'organisation d'activités complémentaires des enseignements dans les écoles et établissements publics.



NOS DÉLAIS

Les délais de programmation de nos formations varient selon votre demande. Pour plus d'informations, contactez-nous.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



HANDICAP

Référente : Hélène Zébo

E-mail :

h.zebo@uniondesfemmes-mq.fr

L.D. : 0596 71 19 61

- Accessibilité : nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et nous prenons en compte les besoins spécifiques.



NOS PUBLICS

- Entreprises privées
- Établissements scolaires
- Établissements hospitaliers
- Structures publiques
- Collectivités
- Associations
- Syndicats



NOTRE OFFRE

- Actions de sensibilisation, de formation et de formation-action, modulables à la demande.
- Animation d'échanges et de réflexion autour de ces thématiques (réunions, ateliers, focus groupes...).
- Accompagnement à la mise en place d'outils de diagnostic, de plans d'actions et d'évaluation durables.
- Accompagnement et le conseil à la mise en place de projets visant à faire évoluer les mentalités et améliorer l'existant dans ces domaines.
- Utilisation de méthodes positives avec des apports théoriques, méthodes actives avec retour d'expériences terrain, débat d'idées, situations d'apprentissage interactives et collectives.
- Web ateliers.



INFORMATIONS PRATIQUES

- Stationnement : les conditions varient en fonction du site de formation.
- Repas : les repas ne sont pas pris en charge par l'UFM ; les possibilités de se restaurer sont communiquées en fonction du site de formation.
- Lieu : il est variable (sur site de la structure ou salle louée) et sera communiqué en amont de la formation. certaines actions peuvent également avoir lieu en distanciel
- Horaires : ils sont définis avec les structures et communiqués en amont de la formation.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Violences faites aux femmes : Professionnel-les de santé : comment agir face aux violences faites aux femmes?



TYPE

Formation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Travailler dans le domaine de la santé et être en contact avec du public



PUBLIC

Professionnel-les de santé



DURÉE

7 heures



TARIF

1 200 euros



ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation
Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Identifier les victimes de violences
- Évaluer les conséquences sur les victimes
- Suivre un processus défini garantissant une prise en charge globale adaptée et respectueuse de la victime

CONTENU

- Notions et définitions clés
- Types de violences faites aux femmes et violences conjugales
- Données quantitatives
- Schéma cycle de la violence
- Conséquences des violences sur la victime et impacts sur sa santé
- Différentes étapes pour une prise en charge adaptée
- Outils favorisant une prise en charge efficiente et respectueuse de la victime

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissance des définitions des violences faites aux femmes, des types et lieux de violences
- Connaissance des phases de la violence conjugale et des principes de repérage des victimes
- Mesurer les conséquences en matière de santé physique, mentale et sexuelle sur les victimes
- Proposer un accompagnement médical adapté
- Diriger les victimes vers les services et partenaires adaptés

Violences faites aux femmes : Professionnel-les du social : comment agir face aux violences faites aux femmes?



TYPE

Formation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Travailler dans le secteur social et être en contact avec du public.



PUBLIC

Professionnel-les du secteur social



DURÉE

7 heures



TARIF

1 200 euros



ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation
Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Identifier les victimes de violences
- Évaluer les conséquences sur les victimes
- Orienter les victimes vers les professionnel-les et organismes adaptés

CONTENU

- Notions et définitions clés
- Types de violences faites aux femmes et violences conjugales
- Données quantitatives
- Schéma cycle de la violence
- Conséquences des violences sur la victime et impacts sur sa santé
- Différentes étapes pour une prise en charge adaptée
- Recours vers qui se tourner

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissance des définitions des violences faites aux femmes, des types et lieux de violences
- Connaissance des phases des violences conjugales et des principes de repérage des victimes
- mesurer les différentes conséquences physiques et psychologiques sur les victimes
- Proposer un accompagnement social adapté
- Diriger les victimes vers les partenaires adaptés

Politiques de prévention des violences sexistes et sexuelles : comment les mettre en place dans votre entreprise-administration ?



TYPE

Formation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Être intégré-e dans la conception/mise en œuvre d'un plan de prévention des violences sexistes et sexuelles dans son établissement



PUBLIC

Professionnel·les d'entreprise ou d'administration



DURÉE

7 heures



TARIF

1 200 euros



ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation
Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Discerner les formes et types de violences sexistes et sexuelles au travail
- Évaluer les conséquences sur les victimes
- Identifier le cadre légal et les obligations légales
- Concevoir un plan d'actions de prévention des violences sexistes et sexuelles dans votre structure

CONTENU

- Cadre légal
- Types de violences - Données quantitatives
- Conséquences des violences sur la victime et impacts sur sa santé
- Différentes obligations- recours vers lesquels orienter les victimes
- Actions légales et simples à mettre en place

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissance des définitions des violences sexistes et sexuelles, des types et lieux de violences et du cadre légal qui y est lié
- Connaissance des principes de repérage des victimes et de repérage des stratégies des auteur·e·s
- Mesurer les différentes conséquences physiques et psychologiques sur les victimes
- Mise en œuvre des bonnes pratiques pour la conception d'un plan d'actions

Professionnel-les d'accueil et de police municipale : comment agir face aux violences conjugales ?



TYPE

Formation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Occuper un poste d'accueil



PUBLIC

Personnels d'accueil de mairies



DURÉE

7 heures



TARIF

1200 euros



ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation
Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Discerner les situations, formes et types de violences conjugales
- Repérer les victimes
- Orienter les victimes vers les professionnel-les et organismes adaptés

CONTENU

- Notions et définitions clés
- Types de violences faites aux femmes et violences conjugales
- Données quantitatives
- Éléments de repérage des victimes
- Recours vers lequel orienter la victime

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissance des définitions des violences faites aux femmes, des types et lieux de violences
- Connaissance des phases de la violence conjugale
- Mesurer les conséquences physiques, psychologiques sur les victimes
- Diriger les victimes vers les services et partenaires adaptés

Face aux violences faites aux femmes, comment agir ?



TYPE

Formation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Être en contact avec du public dans son milieu professionnel ou associatif



PUBLIC

Professionnel-les tous de secteurs ou du milieu associatif



DURÉE

7 heures



TARIF

1 200 euros



ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation
Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Identifier le cadre légal de la lutte contre les violences faites aux femmes
- Repérer les victimes de violences
- Évaluer les conséquences sur les victimes
- Informer les victimes sur les aides et les recours possibles

CONTENU

- Cadre légal
- Notions et définitions clés
- Types de violences faites aux femmes et conjugales
- Données quantitatives
- Schéma cycle de la violence
- Conséquences des violences sur la victime, impacts sur la santé
- Liste acteurs et actrices du traitement des violences faites aux femmes

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissance des définitions des violences faites aux femmes, des types et lieux de violences
- Connaissance des phases de la violence conjugale
- Mesurer les conséquences physiques, psychologiques sur les victimes
- Diriger les victimes vers les services et partenaires adaptés

Violences dans les relations amoureuses et intimes chez les jeunes : comment les repérer?



TYPE

Formation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Être en contact avec des jeunes de 13 à 25 dans son quotidien professionnel



PUBLIC

Personnels de la Protection Judiciaire de la jeunesse, personnels de missions locales, foyer pour personnes mineures, lieux d'accueil de personnes mineures ou toute personne travaillant avec des jeunes



DURÉE

7 heures



TARIF

1200 euros



ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation

Questionnement direct

Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Identifier les types et les manifestations de violences
- Repérer les victimes
- Evaluer les conséquences sur la santé
- Informer les victimes sur les aides et recours présents sur le territoire

CONTENU

- Notions et définitions clés
- Types principaux de violences – exemples de manifestations
- Données quantitatives
- Différentes conséquences des violences -Liste acteurs et actrices du traitement des violences

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives avec des apports théoriques
- Méthodes actives
- Débat d'idées
- Analyse de contenus, étude de cas

COMPÉTENCES

- Connaissance des manifestations des violences
- Connaissance des stratégies des victimes et des personnes auteures
- Connaissance des conséquences pour les victimes
- Connaissance des structures d'aide locales
- Connaissance des comportements à privilégier

Violences conjugales : mieux comprendre pour mieux orienter les victimes (police municipale)



TYPE

Sensibilisation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Être en contact avec du public



PUBLIC

Personnels de la police municipale susceptible d'être en contact avec du public



DURÉE

4 heures



TARIF

400 euros



ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation
Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Discerner les situations, formes et types de violences conjugales
- Repérer les victimes
- Orienter les victimes vers les professionnel·les et organismes adaptés

CONTENU

- Notions et définitions clés
- Types de violences faites aux femmes et violences conjugales
- Données quantitatives
- Éléments de repérage des victimes
- Recours vers lesquels orienter les victimes

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissance des définitions des violences faites aux femmes, des types et lieux de violences
- Connaissance des différentes phases de la violence conjugale et des principes de repérage des victimes
- Mesurer les différentes conséquences physiques, psychologiques sur les victimes
- Diriger les victimes vers les services et partenaires adaptés

Proche ou témoin de violences : comment j'agis?



TYPE

Sensibilisation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Être en contact avec du public



PUBLIC

Tout public



DURÉE

4 heures



TARIF

400 euros



ÉVALUATION

Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Définir les violences faites aux femmes et conjugales
- Identifier les signes et indices d'alerte de violences
- Orienter les victimes vers les partenaires adéquates

CONTENU

- Définition des violences faites aux femmes
- Définition des violences conjugales
- Différence entre conflit et violences
- Cycle des violences conjugales
- Données quantitatives
- Signes et indices d'alerte
- Liste de structures et recours vers lesquels orienter les victimes

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de situations

COMPÉTENCES

- Connaissance des définitions et des types des violences faites aux femmes,
- Mesurer les conséquences physiques, psychologiques sur les victimes
- Connaissance des recours vers qui orienter les victimes

ÉGALITÉ FEMME-HOMME



Promouvoir l'égalité femmes-hommes



TYPE

Formation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Avoir un intérêt pour l'égalité femmes-hommes.



PUBLIC

Tout public



DURÉE

7 heures



TARIF

1 200 euros



ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM
avant et après la formation
Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Distinguer les notions et concepts clés de l'égalité femmes-hommes
- Identifier et mesurer les inégalités dans des domaines spécifiques
- Analyser les conséquences de ces inégalités
- Acquérir des outils pour agir contre les inégalités

CONTENU

- Notions et définitions clés
- Types de discriminations
- Lieux de discrimination
- Données quantitatives
- Obligations légales
- Outils pour agir en faveur de l'égalité femmes-hommes

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissances des notions clés, types et lieux de discriminations sexistes
- Mesurer les conséquences physiques et psychologiques
- Utiliser des outils pour favoriser l'égalité

Intégrer l'éducation non sexiste dans ses pratiques professionnelles (personnel de petite enfance)



TYPE

Formation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Travailler dans une structure de la petite enfance ayant un projet d'actions pour une éducation non sexiste



PUBLIC

Professionnel·les du secteur petite enfance



DURÉE

7 heures



TARIF

1 200 euros



ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation
Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Discerner les différentes discriminations sexistes et les violences qui en découlent
- Distinguer le contexte législatif lié à l'éducation non sexiste
- Identifier la construction de l'identité sexuée
- Analyser ses pratiques professionnelles
- Planifier un projet d'actions en faveur d'une éducation non sexiste dans la structure

CONTENU

- Types et lieux de discriminations sexistes
- Violences sexistes
- Données quantitatives
- Obligations légales
- Place des objets culturels (jouets, littérature, illustrations...) dans l'éducation non sexiste
- Relations femmes-hommes dans les équipes
- Échanges sur les pratiques professionnelles
- Outils pour intégrer l'égalité dans ses pratiques professionnelles

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissance des types et lieux discriminations sexistes
- Mettre en perspective les pratiques professionnelles et l'égalité femmes-hommes
- Utiliser les outils en faveur de l'égalité
- Mettre en oeuvre des bonnes pratiques pour la conception d'un projet d'actions

Intégrer l'égalité dans ses projets et politiques publiques (collectivités territoriales)



TYPE

Formation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Pas de prérequis



PUBLIC

Collectivités territoriales



DURÉE

7 heures



TARIF

1200 euros

OBJECTIFS

- Définir l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques
- Comprendre les enjeux liés à l'intégration de l'égalité F-H et les impacts positifs de cette intégration
- Appliquer les grands principes d'intégration

CONTENU

- Notions et définitions clés
- Cadre légal
- Réalités liées aux politiques publiques
- Principes d'intégration de l'égalité de manière transversale
- Grille simplifiée d'autoévaluation

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : Débat d'idées, Mise en situation

COMPÉTENCES

- Connaissance des grands principes
- Utiliser les outils en faveur de l'égalité
- Mettre en œuvre des bonnes pratiques pour un projet d'actions

Sexisme ordinaire : décryptage des stéréotypes dans les médias



TYPE

Sensibilisation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Avoir un intérêt personnel ou professionnel pour les questions autour du sexisme ordinaire



PUBLIC

Tout public



DURÉE

3 heures



TARIF

300 euros



ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation
Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Définir le sexisme ordinaire
- Reconnaître le sexisme ordinaire
- Évaluer les conséquences

CONTENU

- Définitions et concepts clés du sexisme et sexisme ordinaire
- Analyse du phénomène dans les médias
- Impacts sur les représentations

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissance de la définition du sexisme, types et lieux de discriminations sexistes
- Reconnaître le sexisme dans les médias
- Mesurer les conséquences directes et indirectes
- Utiliser des outils pour l'égalité

Création d'actions de sensibilisation sur mesure



TYPE

Sensibilisation



FORMATRICES

- Cindy Lagier
- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Pas de prérequis



PUBLIC

Tout type



DURÉE

3 à 4 heures



TARIF

Selon la durée de l'action

EXEMPLES DE THÈMES

- Hypersexualisation
- Consentement
- Orientation professionnelle non stéréotypée
- Évolution des droits des femmes dans l'histoire
- Femmes et approche positive de la sexualité
- Décryptage du sexisme et des stéréotypes dans les médias...

MÉTHODES ET TECHNIQUES

Notre centre de formation est en mesure de vous proposer des actions de formation sur mesure, adaptées au public concerné et à vos besoins. Contactez-nous pour plus d'informations.

Ces structures nous ont fait confiance

- ACTION SIDA MARTINIQUE
- ACISE SAMU SOCIAL
- ALEFPA
- ALLO HÉBERGE MOI
- CAMPUS CARIBÉEN DES ARTS
- CARIBIS
- CFA PI
- CGTM
- CHUM
- CMCAS EDF
- CNFPT
- CREPSS
- ÉCOLE DE SAGE-FEMMES (ESF)
- ENVOL 3 MARTINIQUE
- EPICERIE SOLIDAIRE DE SAINTE-MARIE
- FINANCES SOLIDAIRES
- IFAS
- IFSI
- IN SOLIDUM
- INSPE
- MILNORD
- PJJ
- POLICE NATIONALE
- RAYON DE SOLEIL ÉPICERIE SOLIDAIRE
- REAAP
- RÉSEAU PÉRINATAL
- SARA
- SKILLFOR
- SOROPTIMIST TRINITÉ SAINTPIERRE
- SPIP
- UNIVERSITÉ DES ANTILLES
- VILLE DE FORT-DE-FRANCE
- VILLE DE SAINTE-MARIE
- VILLE DU ROBERT
- VILLE DE LA TRINITÉ
- VILLE DU MORNE ROUGE
- VILLE DU PRÊCHEUR
- VILLE DE SAINT JOSEPH



Formation claire et précise.



Bien détaillé, contenu intéressant, enrichissant.



Bonne écoute de la formatrice et explications complètes.



Des informations utiles ont été données lors de cette formation permettant de remettre en question des pratiques professionnelles.

Conditions générales de vente

Les tarifs proposés par le centre de formation comprennent les coûts pédagogiques liés à la formation : préparation, animation, bilans, suivi administratif, documents et supports pédagogiques, autres frais liés aux formatrices.

Les frais des stagiaires concernant la restauration, déplacement et stationnement ne sont pas pris en charge par le centre de formation.

1. Programmes inter-entreprise

Les programmes de formation et de sensibilisation sont ouverts aux salarié-es de plusieurs structures de même nature ou même secteur. Les inscriptions sont individuelles et enregistrées au fil de leur réception, par renvoi des bulletins d'inscription, jusqu'à la date butoir préalablement communiquée. Chaque inscription fera l'objet d'une convention entre l'organisme Centre de formation de l'Union des Femmes de Martinique et chaque structure bénéficiaire.

1.1 Organisation de l'action

Si la formation ou sensibilisation est prévue sur une journée pleine, une pause est prévue pour permettre aux stagiaires de déjeuner. Les repas et le stationnement seront à la charge des stagiaires.

Le nombre de participant-es pour les formations ne pourra pas excéder 15 personnes.

1.2 Prix par participant-e

Le montant facturé à chaque structure bénéficiaire fera l'objet d'un « Bon pour accord » stipulé sur le devis proposé par le centre de formations. Chaque structure signera également une convention bipartite et recevra à l'issue de la formation une facture.

2. Programmes intra-entreprise

Ces programmes sont organisés à la demande de la structure bénéficiaire, et feront l'objet d'une convention bipartite. Les inscriptions seront communiquées par avance au centre de formations de l'Union des Femmes de Martinique, par renvoi des bulletins d'inscription et enregistrées.

2.1 Organisation de l'action

Si la formation ou sensibilisation est prévue sur une journée pleine, une pause est prévue pour permettre aux stagiaires de déjeuner. Les repas et le stationnement seront à la charge des stagiaires.

Le nombre de participant-es pour les formations ne pourra pas excéder 15 personnes.

2.2 Prix de l'action

Le montant facturé à la structure bénéficiaire fera l'objet d'un « Bon pour accord » stipulé sur le devis proposé par le centre de formations. La structure bénéficiaire signera également une convention bipartite et recevra à l'issue de la formation une facture.

3. Conditions de paiement

En contrepartie de l'action de formation, le bénéficiaire s'acquittera du montant contractualisé par la convention de formation :

- Pour les formations prises en charge par les structures, le paiement s'effectue à réception de la facture émise par le centre de formations de l'Union des Femmes de Martinique
- Pour les formations prises en charge par un fond de formation, l'Union des Femmes de Martinique doit avoir reçu une prise en charge effective des stagiaires. La facture sera alors envoyée à l'organisme payeur.
- Pour les stagiaires sans prise en charge, le paiement s'effectue avant le démarrage de la formation, par chèque, à l'ordre de Union des Femmes de Martinique.

L'organisme est exonéré de TVA dans le cadre de la formation professionnelle continue.

5. Documents fournis

À l'issue de la formation :

- une attestation de formation et un certificat de réalisation seront remis aux stagiaires ;
- une facture sera fournie aux structures bénéficiaires ;
- une copie de la fiche d'émargement peut être remise aux structures bénéficiaires ;
- un bilan de la formation est fourni aux structures bénéficiaires.

4. Dédit ou abandon

La réception des inscriptions s'effectue jusqu'à la date butoir préalablement communiquée. Les stagiaires ou la structure recevront une convocation qui confirmera la tenue de la formation. En cas d'annulation par l'Union des Femmes de Martinique, aucun dû ne sera retenu aux stagiaires, entreprises ou organismes payeurs.

- En cas d'annulation par l'Union des Femmes de Martinique, aucun dû ne sera retenu aux stagiaires, entreprises ou organismes payeurs.
- En cas d'annulation par une entreprise (inter-entreprise et intra-entreprise) : l'annulation devra être effectuée par mail, au moins 7 jours avant le début de la formation.
- En cas de d'impossibilité pour un-e stagiaire de participer à une formation, sa structure peut choisir de la ou le remplacer par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins de formations. Cette modification doit être signifiée au moins 7 jours avant le début de la formation.
- En cas de dénonciation de la convention signée, un courriel de notification devra être envoyé au centre de formations de l'Union des Femmes de Martinique.

5. Protection des données personnelles

Les Parties s'engagent à maintenir confidentielle toute information déclarée comme telle par l'une des parties et échangée dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Elles s'engagent à prendre les mesures nécessaires à l'égard de leur personnel, de leurs sous-traitants pour assurer, sous leur responsabilité, cette confidentialité.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractères personnel, soit principalement le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite (informatique et libertés ».

6. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Fort de France sera seul compétent pour régler le litige.

7. Conditions de sécurité

Si les locaux sont mis à disposition par le commanditaire, celui-ci est responsable du respect de la réglementation en matière de sécurité. Le non-respect de ces conditions peut entraîner l'annulation ou le report de la formation.

Si les locaux sont mis à disposition par l'organisme de formation, celui-ci est responsable du respect de la réglementation en matière de sécurité. Le non-respect de ces conditions peut entraîner l'annulation ou le report de la formation.

8. Mise à jour des conditions générales de vente

Les conditions générales de ventes sont susceptibles d'être mises à jour. Seule la version reçue par la structure bénéficiaire sera applicable.





0596 71 26 26

uniondesfemmesmartinique.com

17, rue Lamartine - 97200 Fort-de-France

